

Marchandises Dangereuses (DGR) 7.9

Personnel de cabine

Développée selon l'approche CBTA - Chapitre 7 du manuel DGR IATA



Personnels concernés

Compagnies aériennes : membres d'équipage de cabine



Durée de validité

2 ans



Durée de la formation

Formation initiale : 3h
Formation périodique : 3h



Prérequis

Bonne compréhension de la langue française



Délai d'accès

La formation est accessible immédiatement après commande



Modalités d'évaluation

Un test final de 30 questions avec un score requis de 80%



Équipement obligatoire

Un ordinateur avec une connexion internet stable



Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Programme

- ✓ Comprendre les bases des marchandises dangereuses
- ✓ Reconnaître les marchandises dangereuses
- ✓ Identifier, dans la documentation, les signes de marchandises dangereuses non déclarées
- ✓ Appliquer les exigences de l'exploitant concernant les bagages
- ✓ Déclarer un incident impliquant des marchandises dangereuses

Objectifs

- ✓ Identifier et classer les marchandises dangereuses
- ✓ Lire et comprendre les informations de danger
- ✓ Repérer les marchandises dangereuses cachées dans le fret et le courrier
- ✓ Accepter les bagages des passagers et vérifier que les exigences sont respectées
- ✓ Appliquer les procédures d'urgence

